

Le Département du Tarn et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection Aquatique du Tarn s'engagent pour la protection des rivières et le développement de la pêche

Communiqué de presse

Albi, le 30 juillet 2026

Le Département du Tarn et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection Aquatique du Tarn s'engagent pour la protection des rivières et le développement de la pêche

Une première convention de partenariat pour préserver les milieux aquatiques et valoriser une activité de pleine nature accessible à tous

Ce 30 juillet, Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn, et Alain Couzinié, Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection Aquatique du Tarn, ont signé une première convention de partenariat. Cette nouvelle collaboration permettra de mieux coordonner les actions en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et du développement de la pêche dans le département.

D'une durée de cinq ans, cette convention fixe un cadre commun pour accompagner les actions menées en faveur de la protection de l'eau, des espaces naturels et de l'accès aux activités de pleine nature.

« La préservation de notre environnement et de nos ressources naturelles est une priorité pour le

Département du Tarn. Cette convention permet de structurer nos actions communes en faveur des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la valorisation de nos espaces naturels » a souligné Christophe Ramond lors de cette signature.

Mieux connaître et protéger les milieux aquatiques

À travers ce partenariat, le Département et la Fédération de pêche vont partager leurs connaissances et leurs expertises afin de mieux suivre l'évolution des cours d'eau et de renforcer les actions de préservation.

Concrètement, les deux partenaires pourront notamment travailler ensemble sur :

- o le suivi et la connaissance des milieux aquatiques ;
- o la protection des espèces et des espaces naturels ;
- o des actions de sensibilisation à l'environnement ;
- o des projets en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau.

Développer la pêche et la rendre accessible

Cette convention permettra également de promouvoir la pêche comme une activité de loisirs, sportive et de pleine nature.

Elle accompagnera des actions de découverte auprès des jeunes, l'organisation de manifestations, la promotion du loisir pêche et la valorisation des sites de pratique dans le Tarn.

Le partenariat prévoit aussi de favoriser l'accès à la pêche pour des publics qui en sont éloignés, notamment à travers des actions avec des structures sociales et la création d'aménagements adaptés comme les pontons « handi-pêche ».

Un engagement commun

Avec cette première convention, le Département du Tarn et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection Aquatique du Tarn s'engagent dans une collaboration durable pour préserver les richesses naturelles et permettre à chacun de profiter

des rivières et des espaces naturels tarnais.

Pour télécharger les photos (copyright Département du Tarn) : [cliquer ici](#)

Votre contact

Anna Beauchamp

Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482

anna.beauchamp@tarn.fr